

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Projet d'implantation d'un parc
éolien sur la commune de
BREUIL LA REORTE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : _____

Il sera procédé du mardi 14 avril 2020 au vendredi 15 mai 2020 inclus, soit durant 32 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de trois machines sur la commune de BREUIL LA REORTE, déposée par la Société PARC EOLIEN DE BREUIL.

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du 3 Mars 2020 de _____
 ou du 7 avril 2020 (Arrêté préfectoral)

M. le Maire de : _____

M. le Préfet de : la Charente - Maritime

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

Membres titulaires : M. Christine YON qualité Ingénieur des techniques de l'équipement sub P

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Membres suppléants : M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

M. _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du Judi 14 avril 2020 au Vendredi 15 Mai 2020
 les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
 les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____
 les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : BREUIL LA REORTE 33 rue de la République 17700 Breuil la Reorte

Autres lieux de consultation du dossier : Mairie du rayon d'affichage voir ci-joint Breuil la Reorte

Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :
Mme le Commissaire enquêteur Mairie de Breuil la Reorte 33 rue de la République 17700 Breuil la Reorte

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la Préfecture de la Charente - Maritime à la Mairie de Breuil LA Reorte

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

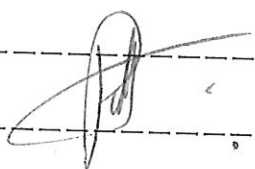
Réception du public par le commissaire enquêteur :

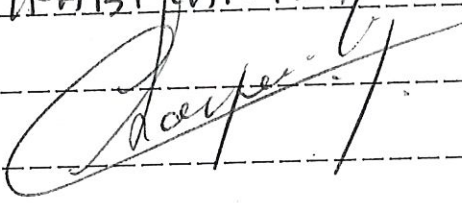
les _____ et de _____ à _____

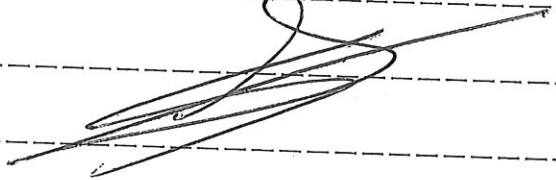
- Mardi 8 septembre 2020 de 14h00 à 18h00
- Mercredi 16 septembre 2020 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 25 septembre 2020 de 14h00 à 17h00
- Mardi 29 septembre 2020 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 7 octobre 2020 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 9 octobre 2020 de 14h00 à 17h00

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
1	MÉSSEMANNÉ Rédalva	Je ne suis pas d'accord pour le soléenne R. H. H. H. H.
2	DURAND Martine	Je ne suis pas d'accord pour le projet d'Ec. Rienne, étant donné que l'aire d'entre elle serait à <u>506 mètres</u> de la première habitation au PETIT BREUIL, ce qui est Normalement, c'est <u>700 mètres</u> ILLEGAL - Merci pour notre santé - M ^{me} DURAND Martine
3	POISSON Barthe	- Avis favorable - - de que qu'on met supprimé elle de ma parcelle sachant qu'elle aurait été à ~ 650 m - autre chose : la société EDF énergie renouable dès avant les élus de la commune de l'époque avant ^{rencontré} de prendre les contacts avec les propriétaires ce qui n'était pas le cas avec d'autres sociétés ! de plus j'ai accepté le met de mesure sur mon terrain car la mairie était d'accord. - se) c'était possible de décaler le pat de linéaire. - la haie en traversant le long de P 939 à revers, ça gêne la circulation (casé form) pour produire de l'énergie ren n'est parfait de toute manière.

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
4	James Ludovic PICHERIT 145 rue de la Jeunesse 17700 Breuil la Rente	<p> Nous ne sommes pas contre l'éolien - Cela dit aujourd'hui, il y a beaucoup trop d'éoliennes dans notre secteur - Nous allons en avoir 8 face à chez nous ! Les prochaines éoliennes sont trop proches et trop hautes par rapport à notre habitation - Tout est trop concentré à un seul endroit, je ne trouve pas cela normal - C'est bien dommage. </p> 
5	BERNARDIN JALÉRIE LA CRIGNOLEÉ	<p> Je ne suis pas contre les éoliennes mais leurs implantations trop nombreuses sur la commune posent problèmes et défigurent la campagne Des éoliennes de 150 mètres de haut ne devraient pas être à main de 750 mètres des habitations </p>

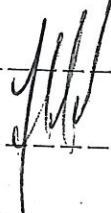
N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
6	LAPORTE PIERRE SAVIGNAY	CONTRE L'IDÉE DE VOIR NOTRE VILLAGE ENCLAVÉ PAR DES GORIONNES
7	J. CHARRENTIER Jean Claude LACRIGNOLET	Je suis contre amplement demande que je m'aperçois que celles LACRIGNOLET déjà en place suffisent largement puisqu'en règle générale elles ne tournent pas en grande partie du temps. En plus sur elles dégradent le paysage et nuisent aux HABITANTS. 
8	PROUST Stéphane Jimi.	A. fond impliqué dans le développement durable (je suis producteur d'électricité photo- voltaïque et de bio gaz avec l'unité de méthanisation de Burgoyne) je pense que les Eoliennes ont tout le temps place dans le Mix Energétique Français et régional. Toutefois, ne devrait-il pas judicieusement nuire les séparations


N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
		<p>sur le territoire départemental. Elles sont étouffement absorbées des environs de la Rochelle et de la littoral.</p> <p>Je suis d'accord pour qu'elles s'installent dans des zones où elles sont absorbées.</p> <p>Je suis contre l'installation de nouveaux dans notre territoire -</p> 
9.	<p>LARELLE Chantal 4, Le Breuillat 17700 Breuil la Réorte</p>	<p>Enop d'éoliennes (250) sur un petit territoire - Nous sommes "encorelés".</p> <p>Les éoliennes sont trop près des maisons et de l'église. (j'en ai déjà une à 2500 m de chez moi ----.)</p> <p>Les éoliennes produisent des nuisances sonores générées par le rotor et la rotation des pales. (des études sonores ont été faites mais jamais de résultats ----.)</p> <p>Nuisances visuelles - elles sont de + en + hautes elles défigurent le paysage. elles dévalorisent le patrimoine immobilier.</p> <p>Le clignotement répétitif des feux est obsédant la nuit</p>

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
		<p>En fin de vie, Au démantèlement est-il prévu ? Le socle en béton de 1500t /mât sera-t-il sorti de la terre ? Sait-on recycler le mât et les pâles ? Pour toutes ces raisons, je suis contre l'implantation de nouvelles éoliennes sur notre territoire.</p> <p>le 7/10/2020 - <i>[Signature]</i></p>
10	M ^{me} Desormeaux André Javernay 155 rue de la Rivière 17100	Habitant à Javernay commune de Breuil La Réorte je suis entièrement contre le projet des éoliennes autour de mon village <i>[Signature]</i>
11	M ^{me} Baccara Nathalie 96 rue du château à Javernay 17100 Breuil La Réorte gérance de la maison d'hôtes A Fleur des champs	J'habite dans cette commune depuis plus de 30 ans désormais. Je m'y sens bien et avoir quelques éoliennes autour de chez moi ne me dérange pas car il faut bien "diversifier" les énergies. Cependant il est primordial à mes yeux de ne pas tomber dans l'excès et trop c'est trop. Le nombre d'éoliennes en Anis Sud est largement suffisant donc je suis CONTRE ce nouveau projet non seulement par les habitants mais également par rapport à l'équilibre de la faune... C'est juste une question de bon sens et il est temps d'arrêter de monter des projets uniquement par ^{un} intérêt financier

9.10.2020

[Signature]

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
12	N. PICHERIT 115 Rue de la Seigneurie 17700 BREUILLEVALENT	<p> Nous sommes venus nous installer à la campagne pour une certaine tranquillité. Nous sommes conscients qu'il faut que chacun fasse des efforts. Tous les projets éoliens en cours ne sont pas dans ce sens! Toutes les éoliennes sont rassemblées! Elles sont trop proche des habitations. Elles séparent notre village en deux! Du l'emplacement, de E1 et E2, les nuis d'écrin seront, sous l'effet du soleil couchant et de l'éolienne, insupportable! L'effet stroboscopique sera en effet terrifiant Il y a trop d'éolennes au même endroit. </p> <p style="text-align: right;">  </p>
13	BENEITEAU Isabelle 3 lieu dit La Courdeau 17320 Puyrolland	<p> Il y a un réel sus dans notre Secteur, paysage défiguré par ces monstres... </p> <p> Nous sommes contre ces projets éolien. Notamment le parc éolien des Chenies Hautes qui va se situer face à notre habitation (Eolienne n°(6)) situé au 3 </p>

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
		<p>3 Lieu dit Le Coudeau. Nous souhaitons préserver notre tranquillité et cet espace naturel!</p> <p>Si le projet doit aboutir malgré notre opposition qui n'a jamais été prise en compte, nous ferons tout le nécessaire pour l'arrêter et nous inviterons nos familles, cousins, amis "gens du voyage" de France pour investir le lieu (emplacement "E6") et y séjourner pour une durée indéterminée.</p> <p>Nous avons déjà vu sur 5 tolienne ce qu'il est de notre maison.</p> <p>Cordialement.</p> 
14	<p>COTTEL Evelyne 160 rue de Saintange 17700 Breuil-la-Réorte</p>	<p>Je suis défavorable à ce projet éolien (j'avais également donné mon avis défavorable au projet éolien des Grates de Paroucau) pour les raisons suivantes</p> <p>1) Ce projet, ajouté aux autres projets éoliens et aux parcs éoliens existants crée une concentration en éoliennes élevée, bien supérieure à ce qui</p>

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
		<p>est acceptable pour les habitants.</p> <p>Je parle en connaissance de cause puisque j'habite le lieu dit Treuil Grand Vent. Ce hameau ainsi que ceux de Serin et du Grand Breuil sont au cœur d'une zone très impactée par le développement éolien. En effet sur une bande de territoire de 4 km de large (Est-Ouest) et 7 km de long (Nord-Sud) on trouve au Nord le parc éolien de Marçais (8 machines) le parc éolien de Bernay St Martin (8 machines) dont 3 à moins de 1 km du Treuil- Grand Vent)</p> <p>Au Sud : - le projet des Chênaies Hautes (7 machines) - projet validé - le projet des Grès (2 machines)</p> <p>A l'ouest : - le projet de Breuil (3 machines) <small>Sud-Ouest</small></p> <p>Ce qui donnerait un total de 28 éoliennes sur 28 km² soit 1 éolienne / km² ! dont la hauteur varie entre 120m et 180m)</p> <p>A cela s'ajoute des passages d'une</p>

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
		<p>ligne électrique HT qui sera doublée.</p> <p>A l'Est une multitude de parcs éoliens situés entre 4 et 10 km des 3 hameaux (Parc de St Felix (3), Parc de Migré (5) Parc de Couant (7), Parc d'Essouvent (6) etc...) tous bien visibles le jour et surtout la nuit où chacun clignote à son rythme etc.</p> <p>2) Le projet de Breuil achève l'encerclement des 3 hameaux Treuil-Grand Vent, Serin et le Grand Breuil dans un rayon de moins de 2 km et accentue la coupure créée par la Route D 939 entre le Nord et le Sud de la commune de Breuil-la-Réote.</p> <p>3) Une des éoliennes du projet est trop proche des habitations du Petit Breuil (506 m) - La CDC Amis Sud dans son PLU(H) a fixé la distance minimum éolienne-habitation à 750 m.</p> <p>4) Le parc est trop proche de notre</p>

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
		<p>église (moins de 1,5km) classée aux monuments historiques pour ses fresques du 14^e siècle et dont le site remarquable sera particulièrement dégradé par la présence de 2 machines d'une hauteur de 150 m situées à environ 1,5 km</p> <p>5) Le projet est situé sur la trame verte, zone à préserver et définie dans le PLU/H.</p> <p><u>Rappel</u> : Dans le dernier d'étude du projet EDF Energies Nouvelles (devenu EDF Renouvelables) datant du 22/07/2016 qui avait été remis à la commune il est indiqué p 18 les points de vigilances "environnement patrimonial et écologique à considérer - effets cumulés avec les autres parcs / projets éoliens"</p> <p>Je constate que ces 2 points n'ont pas été respectés !</p> <p>Je termine mon propos par une question : l'objectif (de l'Etat)</p>

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
		<p>n'est-il pas de densifier au maximum en éolien les zones du territoire dites "favorables" quitte à les "sacrifier" ?</p> <p>Une telle concentration d'éoliennes a certainement des effets néfastes sur la santé des riverains et sur la biodiversité.</p> <p>Une chose est certaine, les paysages seront inévitablement dégradés et que dire de la qualité de vie dans ces campagnes !</p>

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants

G

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants

CS

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants

N° d'ordre

Nom
Prénom
Adresse

Déclarations et signatures des déclarants

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants

ch

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
<i>Courriers annexés :</i>		
C1	Naixent Jean	Alain la Croisette 17700 Breuil le Rointe
M2	Thionnet Ophélie	
M3	Thionnet Arnold	
M4	Romain Michel	
C5	Gauguey Alain	
M6	Muret Jean Yves	
C7	Meremanne Rosalba	
M8	Exertier Dimitri	
M9	Exertier Jasmine	
C10	Bernardin Eric	
C11	Gauvin Hugnette	

9


Le Vendredi 9 octobre à 17 heures 10

Le délai étant expiré,
je, soussigné(e), Christine Yon déclare clos le présent registre
qui a été mis à la disposition du public pendant 32 jours consécutifs,
du mardi 8 septembre 2020 au vendredi 9 octobre 2020
de _____ heures _____ à _____ heures _____ et
de _____ heures _____ à _____ heures _____

Les observations ont été consignées au registre
par 14 personnes (pages n° 1 à 11).

En outre, j'ai reçu 11 mails, _____ lettres ou notes écrites
qui sont annexées au présent registre : (cf page 30)

- 1 lettre en date du _____ de M _____
- 2 lettre en date du _____ de M _____
- 3 lettre en date du _____ de M _____
- 4 lettre en date du _____ de M _____
- 5 lettre en date du _____ de M _____
- 6 lettre en date du _____ de M _____

signature


(CA)

Enquête publique parc éolien de Breuil-la-Réorte.

MAIXENT
Jean-Alain

La Crignolée

17700 BREUIL-LA-REORTE

Sur le plan de masse du projet éolien j'ai rempli :

- une haie maintenue au sud de la parcelle ZR129 les Vallées sud

- également une haie maintenue à l'ouest de la parcelle ZR111 pièce des Z croix

Ces deux haies n'existent pas, elles ne peuvent être maintenues.

Le carrefour des départementales D 939 et D 212 étant très accidentogène, il me paraît inconcevable d'implanter une haie à l'endroit où elle est mentionnée (haie replantée). Il serait préférable de la déplacer plus à l'ouest. ~ 100 m environ

Suite aux travaux nécessaires pour la réalisation de ce projet, la réhabilitation de ce carrefour mériterait la réalisation d'un giratoire qui apporterait une bien meilleure sécurité à cet endroit. A noter que bon nombre de parents d'élèves l'empruntent journalièrement pour se rendre à l'école de Breuil-la-Réorte.

D'autre part, la projection de nouveaux sites Eolien dans notre secteur m'incite à penser que la réalisation d'un poste de raccordement sur la double ligne Haute tension (2 fois 220 KVolts) traversant la commune de Breuil-la-Réorte serait bénéfique à ces projets. Une parcelle communale (Z R 10) située à environ 200m à l'EST de la double ligne HT pourrait il me semble convenir à cette installation. La station de transformation de Boursueil commune de Saint Mart d'étant à priori saturée les raccordements seraient projetés sur Saint Jean d'Angély (20 km), cette réalisation pourrait faire économiser de fortes dépenses d'Énergie. J'ai fait part de cette hypothèse aux responsables des sociétés WINDSTROM et EDF ENERGIES.

Sujet : [INTERNET] Participation enquête public parc éolien Breuil La Réorte
De : coco ophelie <cocoophelie@yahoo.fr>
Date : 05/10/2020 10:46
Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Thionnet Ophélie Le Petit Breuil, le 1er octobre 2020

25, rue de la lavande

Le Petit Breuil

17700 Breuil-la-Réorte

Monsieur le Préfet,

Préfecture

La Rochelle

Objet : Enquête publique sur projet d'implantation de parc éolien par EDF

Monsieur le Préfet,

Habitante de la commune de Breuil-la-Réorte, je ne suis pas favorable au projet d'implantation du parc éolien "Breuil" préparé par EDF Renouvelables. Je souhaite par la présente vous en expliquer les raisons.

1/ Fin 2019, le projet de parc éolien des Chénaies Hautes (7 éoliennes), situé à cheval sur notre commune et celles de Puyrolland et Bernay-St-Martin, a été accepté par vos services; ce sont ainsi 2 éoliennes qui vont être implantées sur notre territoire, à proximité du hameau du Champ des Vignes.

Chaque éolienne aura un mât de 115 m et des pales de 65 m soit une hauteur totale de 180 m. Chaque éolienne produira environ 10 GWh/an.

La production électrique de ces deux éoliennes représentera la consommation annuelle de 11803 personnes, chauffage inclus, soit l'équivalent de la consommation de Surgères, Breuil-la-Réorte et des communes limitrophes.

Ce sera donc, déjà, une belle participation à la nécessité collective de produire des énergies renouvelables pour diversifier le parc électrique de notre pays.

2/ L'éolien est maintenant largement développé dans les communes alentour. Ainsi, depuis notre commune, 46 éoliennes font (ou feront d'ici peu) partie du paysage visuel quotidien, des Réortaises et Réortais et 10 de plus sont en cours d'instruction. Cela si on compte uniquement celles qui sont proches. Le réseau éolien est ici extrêmement dense.

3/ Le projet porté par EDF, composé de 3 éoliennes, situées entre la D939 et une ligne Le Petit Breuil - Javernay ne respecte pas le PLUi-H de notre CDC car :

- il est situé à moins de 750m de la première habitation (506m, Le Petit Breuil)

- il est situé sur la trame verte à préserver, celle qui permet au gibier et aux animaux sauvages de circuler d'une commune à l'autre. Cette trame verte a été définie par les chasseurs et les acteurs environnementaux de la CDC.

Je ne comprends pas pourquoi les promoteurs éoliens seraient exemptés de respecter le PLUih alors que les habitants de la commune, eux, y sont tenus.

4/ De plus, ce projet, combiné à 2 autres éoliennes déjà prévues à Parancay, achève d'encercler les habitants du Grand Breuil, de Serin et de Treuil-Grand-Vent par des éoliennes.

Par sa localisation, il accentue l'effet de scission de notre commune en 2 et densifie le réseau éolien dans une zone déjà très dense.

5/ Il est situé à environ 1300 m de notre église, seule richesse patrimoniale historique de notre commune, classée monument historique pour ses fresques du 14ème siècle, et sera donc fortement visible depuis celle-ci.

Si l'on se promène sur les chemins tout autour de l'église, on peut compter 47 éoliennes visibles à l'oeil nu. 47. C'est déjà énorme.

6/ Installer un parc éolien supplémentaire n'aurait absolument aucun intérêt pour notre commune. En effet, en tant qu'habitants, nous ne tirons aucun bénéfice de la présence d'éoliennes. Nous avons 100% des nuisances et 0% de l'électricité produite.

Il serait bien plus judicieux de s'orienter vers des énergies renouvelables qui permettraient un réel impact sur la facture énergétique des habitants. Vers des sources d'énergies, et des manières de les exploiter adaptées à la taille de notre commune et à son futur développement, qui bénéficieraient effectivement à notre communauté et construiraient un début d'autonomie énergétique de sorte à nous amener vers plus de résilience.

7/ Par ailleurs je m'inquiète de l'impact sur les animaux.

La présence d'éoliennes menace de faire fuir les quelques oiseaux que nous pouvons encore apercevoir dans nos campagnes.

8/ Je m'inquiète aussi de la baisse de la valeur immobilière de ma maison. Un réseau éolien si dense et proche n'est pas un argument favorable...

Ainsi, Monsieur le Préfet, nous sommes à saturation de cette densification du réseau éolien sur notre territoire, qui, encore une fois, ne nous amène aucun bénéfice direct, et je vous demande de bien vouloir refuser ce projet éolien.

Veillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Thionnet Ophélie

Sujet : [INTERNET] Participation enquête public parc éolien Breuil La Réorte
De : Thionnet Arnaud <arno.thionnet@orange.fr>
Date : 05/10/2020 10:51
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Thionnet Arnaud Le Petit Breuil, le 1er octobre 2020 .

25, rue de la lavande

Le Petit Breuil

17700 Breuil-la-Réorte

Monsieur le Préfet,

Préfecture

La Rochelle

Objet : Enquête publique sur projet d'implantation de parc éolien par EDF

Monsieur le Préfet,

Habitante de la commune de Breuil-la-Réorte, je ne suis pas favorable au projet d'implantation du parc éolien "Breuil" préparé par EDF Renouvelables. Je souhaite par la présente vous en expliquer les raisons.

1/ Fin 2019, le projet de parc éolien des Chênaies Hautes (7 éoliennes), situé à cheval sur notre commune et celles de Puyrolland et Bernay-St-Martin, a été accepté par vos services; ce sont ainsi 2 éoliennes qui vont être implantées sur notre territoire, à proximité du hameau du Champ des Vignes.

Chaque éolienne aura un mât de 115 m et des pales de 65 m soit une hauteur totale de 180 m. Chaque éolienne produira environ 10 GWh/an.

La production électrique de ces deux éoliennes représentera la consommation annuelle de 11803 personnes, chauffage inclus, soit l'équivalent de la consommation de Surgères, Breuil-la-Réorte et des communes limitrophes.

Ce sera donc, déjà, une belle participation à la nécessité collective de produire des énergies renouvelables pour diversifier le parc électrique de notre pays.

2/ L'éolien est maintenant largement développé dans les communes alentour. Ainsi, depuis notre commune, 46 éoliennes font (ou feront d'ici peu) partie du paysage visuel quotidien, des Réortaises et Réortais et 10 de plus sont en cours d'instruction. Cela si on compte uniquement celles qui sont proches. Le réseau éolien est ici extrêmement dense.

3/ Le projet porté par EDF, composé de 3 éoliennes, situées entre la D939 et une ligne Le Petit Breuil - Javernay ne respecte pas le **PLUi-H** de notre CDC car :

- il est situé à moins de 750m de la première habitation (506m, Le Petit Breuil)

- il est situé sur la trame verte à préserver, celle qui permet au gibier et aux animaux sauvages de circuler d'une commune à l'autre. Cette trame verte a été définie par les chasseurs et les acteurs environnementaux de la CDC.

Je ne comprends pas pourquoi les promoteurs éoliens seraient exemptés de respecter le **PLUiH** alors que les habitants de la commune, eux, y sont tenus.

4/ De plus, ce projet, combiné à 2 autres éoliennes déjà prévues à Parancay, achève d'encercler les habitants du Grand Breuil, de Serin et de Treuil-Grand-Vent par des éoliennes.

Par sa localisation, il accentue l'effet de scission de notre commune en 2 et densifie le réseau éolien dans une zone déjà très dense.

5/ Il est situé à environ 1300 m de notre église, seule richesse patrimoniale historique de notre commune, classée monument historique pour ses fresques du 14ème siècle, et sera donc fortement visible depuis celle-ci.

Si l'on se promène sur les chemins tout autour de l'église, on peut compter 47 éoliennes visibles à l'oeil nu, 47. C'est déjà énorme.

6/ Installer un parc éolien supplémentaire n'aurait absolument aucun intérêt pour notre commune. En effet, en tant qu'habitants, nous ne tirons aucun bénéfice de la présence d'éoliennes. Nous avons 100% des nuisances et 0% de l'électricité produite.

Il serait bien plus judicieux de s'orienter vers des énergies renouvelables qui permettraient un réel impact sur la facture énergétique des habitants. Vers des sources d'énergies, et des manières de les exploiter adaptées à la taille de notre commune et à son futur développement, qui bénéficieraient effectivement à notre communauté et construiraient un début d'autonomie énergétique de sorte à nous amener vers plus de résilience.

7/ Par ailleurs je m'inquiète de l'impact sur les animaux.

La présence d'éoliennes menace de faire fuir les quelques oiseaux que nous pouvons encore apercevoir dans nos campagnes.

8/ Je m'inquiète aussi de la baisse de la valeur immobilière de ma maison. Un réseau éolien si dense et proche n'est pas un argument favorable...

Ainsi, Monsieur le Préfet, nous sommes à saturation de cette densification du réseau éolien sur notre territoire, qui, encore une fois, ne nous amène aucun bénéfice direct, et je vous demande de bien vouloir refuser ce projet éolien.

Veillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Thionnet Arnaud

Sujet : [INTERNET] Enquête publique sur projet d'implantation de parc éolien par EDF

De : Salomé ROIRANT <salome.roirant@outlook.fr>

Date : 05/10/2020 17:51

Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Michel ROIRANT

35, rue du safran

Le Petit Breuil

17700 Breuil-la-Réorte

Monsieur le Préfet,

Préfecture

La Rochelle

Objet : Enquête publique sur projet d'implantation de parc éolien par EDF

Monsieur le Préfet,

Habitant de la commune de Breuil-la-Réorte, je ne suis pas favorable au projet d'implantation du parc éolien "Breuil" préparé par EDF Renouvelables. Je souhaite par la présente vous en expliquer les raisons.

1/ Fin 2019, le projet de parc éolien des Chênaies Hautes (7 éoliennes), situé à cheval sur notre commune et celles de Puyrolland et Bernay-St-Martin, a été accepté par vos services; ce sont ainsi 2 éoliennes qui vont être implantées sur notre territoire, à proximité du hameau du Champ des Vignes.

Chaque éolienne aura un mât de 115 m et des pales de 65 m soit une hauteur totale de 180 m. Chaque éolienne produira environ 10 GWh/an.

La production électrique de ces deux éoliennes représentera la consommation annuelle de 11803 personnes, chauffage inclus, soit l'équivalent de la consommation de Surgères, Breuil-la-Réorte et des communes limitrophes.

Ce sera donc, déjà, une belle participation à la nécessité collective de produire des énergies renouvelables pour diversifier le parc électrique de notre pays.

2/ L'éolien est maintenant largement développé dans les communes alentour. Ainsi, depuis notre commune, 46 éoliennes font (ou feront d'ici peu) partie du paysage visuel quotidien, des Réortaises et Réortais et 10 de plus sont en

cours d'instruction. Cela si on compte uniquement celles qui sont proches. **Le réseau éolien est ici extrêmement dense.**

3/ Le projet porté par EDF, composé de 3 éoliennes, situées entre la D939 et une ligne Le Petit Breuil – Javernay ne respecte pas le PLUi-H de notre CDC car :

- il est situé à moins de 750m de la première habitation (506m, Le Petit Breuil)

- il est situé sur la trame verte à préserver, celle qui permet au gibier et aux animaux sauvages de circuler d'une commune à l'autre. Cette trame verte a été définie par les chasseurs et les acteurs environnementaux de la CDC.

Je ne comprends pas pourquoi les promoteurs éoliens seraient exemptés de respecter le PLUiH alors que les habitants de la commune, eux, y sont tenus.

4/ De plus, ce projet, combiné à 2 autres éoliennes déjà prévues à Parançay, achève d'encercler les habitants du Grand Breuil, de Serin et de Trenil-Grand-Vent par des éoliennes.

Par sa localisation, il accentue l'effet de scission de notre commune en 2 et densifie le réseau éolien dans une zone déjà très dense.

5/ Il est situé à environ 1300 m de notre église, seule richesse patrimoniale historique de notre commune, classée monument historique pour ses fresques du 14ème siècle, et sera donc fortement visible depuis celle-ci.

Si l'on se promène sur les chemins tout autour de l'église, on peut compter 47 éoliennes visibles à l'oeil nu. 47. C'est déjà énorme.

6/ Installer un parc éolien supplémentaire n'aurait absolument aucun intérêt pour notre commune. En effet, en tant qu'habitants, nous ne tirons aucun bénéfice de la présence d'éoliennes. Nous avons 100% des nuisances et 0% de l'électricité produite.

Il serait bien plus judicieux de s'orienter vers des énergies renouvelables qui permettraient un réel impact sur la facture énergétique des habitants. Vers des sources d'énergies, et des manières de les exploiter adaptées à la taille de notre commune et à son futur développement, qui bénéficieraient effectivement à notre communauté et construiraient un début d'autonomie énergétique de sorte à nous amener vers plus de résilience.

7/ Par ailleurs je m'inquiète de l'impact sur les animaux.

La présence d'éoliennes menace de faire fuir les quelques oiseaux que nous pouvons encore apercevoir dans nos campagnes.

8/ Je m'inquiète aussi de la baisse de la valeur immobilière de ma maison. Un réseau éolien si dense et proche n'est pas un

argument favorable...

Ainsi, Monsieur le Préfet, nous sommes à saturation de cette densification du réseau éolien sur notre territoire, qui, encore une fois, ne nous amène aucun bénéfice direct, et je vous demande de bien vouloir refuser ce projet éolien.

Veillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Mr Michel ROIRANT.



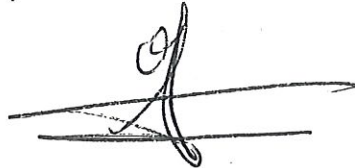
⁵
M^r Le Prefet, M^r le Commissaire Enqueteur,

Je sursigné Alain Guigueny. Cordeau
17380 Puyrolland.

Je suis contre un nouveau projet d'implantation
d'éoliennes sur la Commune de Breuil-la-Roche
la raison est simple destruction de nos paysages
et l'éolien n'a aucun but écologique destruction
des sols par des stalleis de M3 de beton. un
faible rendement d'électricité le seul bénéficiaire
c'est le promoteur éolien avec l'argent
public que nous lui donnons. ce sont des
gens sans moralité et prêt à tout pour
arriver à leur but.

Avec mes respectueuses salutations, M^r le
Prefet, M^r le Commissaire enqueteur,

Fait à Puyrolland le 7/10/2020



ec Humour, A quand un projet Eolien AU TOUQUET...

Sujet : [INTERNET] Participation enquête public parc éolien Breuil la Réorte
De : Jean-Yves Muret <jymuret@bbox.fr>
Date : 08/10/2020 00:38
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mr Muret Jean-Yves
25 rue des cerisiers
Les Ouches
17700 Breuil la Réorte

à

Monsieur le Préfet,
Préfecture
La Rochelle

Objet : Enquête publique sur projet d'implantation de parc éolien par EDF

Monsieur le Préfet,

Par la présente je vous soumetts également comme Mr et Mme Thionnet ma désapprobation au projet éolien, en exprimant en plus mes interrogations au sujet de ce qui n'est pas visible, en l'occurrence la pollution souterraine! Si on peut ôter les éoliennes en surface, les fondations resteront en place, et quels en seront les conséquences écologiques ?

Si mes souvenirs sont exacts en 1999, il n'y avait pas encore d'éolienne implantée ; quels impacts sur ces structures subissant une tempête tel qu'on l'a connue ?

En espérant vraiment la non réalisation de ces projets éoliens, surtout que d'autres solutions plus discrètes existent et qui a mon avis sont mal exploitées pour favoriser leurs implantations !

Veuillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Breuil la Réorte le 7 octobre 2020

Muret Jean-Yves

Avast
logo

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.
www.avast.com

C7

REÇU LE

- 8 OCT. 2020

Messemanne Rosalba
90 rue du Château
Javernay
17700 Breuil-La-Réorte

MAIRIE DE
BREUIL-LA-REORTE

Préfecture de la Charente-Maritime
38 rue Réaumur
CS 70000
17017 La Rochelle Cedex1

A Javernay, le 23 septembre 2020

Objet : Contestation installation éoliennes sur ma commune

Madame, Monsieur,

Depuis quelques années, nous assistons à une installation massive d'éoliennes dans les champs proches de ma commune.

Je viens d'apprendre le projet d'installation de nouvelles éoliennes dans le coeur de notre commune, sur le hameau du Petit Breuil, soit à quelques centaines de mètres de chez moi. Les distances légales avec les habitations seront-elles respectées ?

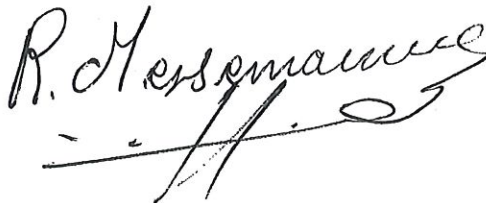
Je me permets de vous faire part de mes arguments contre cette installation :
-les parcs d'éoliennes sont déjà très nombreux dans notre secteur, cette multiplication cause des nuisances, les éoliennes font du bruit et participent à la baisse des prix de l'immobilier dans notre secteur. Propriétaire de ma maison depuis 30 ans, je suis attentive à ces éléments.

-d'autre part, ma propriété héberge des chauve-souris, qui sont une espèce protégée par décret. Ces installations pourraient perturber leurs habitudes de venir se nicher ici. Des abeilles et des chouettes viennent également régulièrement s'installer dans mes dépendances. C'est la tranquillité de tout un éco-système qui est remis en cause.

J'ai bien conscience de l'importance du développement des énergies renouvelables mais je pense qu'il doit être partagé plus équitablement sur le territoire.

En espérant que mon courrier retiendra votre attention, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.

Rosalba Messemanne



Sujet : [INTERNET] projet éolien Breuil La Réorte
De : Dimitri Exertier <dimitri.exertier@gmail.com>
Date : 08/10/2020 16:24
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour Madame,

voici ce que j'aimerais inscrire au registre concernant le projet éolien impactant la commune de Breuil La Réorte :

- Premièrement, il me semble absolument capital que la puissance publique garantisse aux habitants une absence de nuisance acoustique. Le respect de la règlement d'une distance de 500m entre l'appareil et l'habitation la plus proche semble un minimum.
- Deuxièmement, je trouve que les modalités d'affectation des retombées financières par les collectivités publiques sont trop opaques. Quelle visibilité en a le citoyen ?
- Enfin, je trouve que l'affichage signalant l'enquête publique est très petit, trop petit pour être correctement visible sur la voie publique et notamment sur des axes de passage à grande vitesse (départementale...)

Merci de prendre compte de mes remarques

Cordialement

--
Dimitri EXERTIER
110 rue du chateau
Javernay
17700 BREUIL LA REORTE
06 31 96 77 28

113
[INTERNET] participation enquete publique concernant le parc ...

Sujet : [INTERNET] participation enquete publique concernant le parc eolien EDF Renouvelables à breuil-la-réorte
17700

De : Jasmine Exertier <jasmine.exertier@gmail.com>

Date : 08/10/2020 18:08

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

ci joint mon avis sur l'implantation du parc en objet.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Jasmine Exertier
110 rue du Chateau
Javernay
17700 Breuil-la-Réorte



Virus-free. www.avg.com

— Pièces jointes : —

lettre jasmine enquete publique eolien EDF.pdf

30 octets

M3 (suite)

Jasmine Exertier
110 rue du Chateau,
Javernay
17700 Breuil-la-Réorte

Javernay, le 1er octobre 2020

Monsieur le Préfet,
Préfecture
La Rochelle

Objet : Enquête publique sur projet d'implantation de parc éolien par EDF

Monsieur le Préfet,

Habitante de la commune de Breuil-la-Réorte, je ne suis pas favorable au projet d'implantation du parc éolien "Breuil" préparé par EDF Renouvelables. Je souhaite par la présente vous en expliquer les raisons.

1/ Fin 2019, le projet de parc éolien des Chênaies Hautes (7 éoliennes), situé à cheval sur notre commune et celles de Puyrolland et Bernay-St-Martin, a été accepté par vos services; ce sont ainsi 2 éoliennes qui vont être implantées sur notre territoire, à proximité du hameau du Champ des Vignes.

Chaque éolienne aura un mât de 115 m et des pales de 65 m soit une hauteur totale de 180 m, Chaque éolienne produira environ 10 GWh/an.

La production électrique de ces deux éoliennes représentera la consommation annuelle de 11803 personnes, chauffage inclus, soit l'équivalent de la consommation de Surgères, Breuil-la-Réorte et des communes limitrophes.

Ce sera donc, **déjà, une belle participation à la nécessité collective de produire des énergies renouvelables pour diversifier le parc électrique de notre pays.**

2/ L'éolien est maintenant largement développé dans les communes alentour. Ainsi, depuis notre commune, **46 éoliennes** font (ou feront d'ici peu) partie du paysage visuel quotidien, des Réortaises et Réortais et **10 de plus** sont en cours d'instruction. Cela si on compte uniquement celles qui sont proches. **Le réseau éolien est ici extrêmement dense.**

3/ Le projet porté par EDF, composé de 3 éoliennes; situées entre la D939 et une ligne Le Petit Breuil – Javernay **ne respecte pas le PLUi-H de notre CDC** car :

- il est situé à moins de 750m de la première habitation (506m, Le Petit Breuil)

- il est situé sur la trame verte à préserver, celle qui permet au gibier et aux animaux sauvages de circuler d'une commune à l'autre. Cette trame verte a été définie par les chasseurs et les acteurs environnementaux de la CDC.

Je ne comprends pas **pourquoi les promoteurs éoliens seraient exemptés de respecter le PLUiH alors que les habitants de la commune, eux, y sont tenus.**

4/ De plus, ce projet, combiné à 2 autres éoliennes déjà prévues à Paracay, **achève d'encercler les habitants du Grand Breuil, de Serin et de Treuil-Grand-Vent par des éoliennes.**

Par sa localisation, il accentue l'effet de scission de notre commune en 2 et densifie le réseau éolien dans une zone déjà très dense.

5/ Il est situé à environ 1300 m de notre église, seule richesse patrimoniale historique de notre commune, classée monument historique pour ses fresques du 14ème siècle, et sera donc fortement visible depuis celle-ci.

Si l'on se promène sur les chemins tout autour de l'église, on peut compter 47 éoliennes visibles à l'oeil nu. 47. C'est déjà énorme.

6/ Installer un parc éolien supplémentaire n'aurait absolument aucun intérêt pour notre commune. En effet, en tant qu'habitants, nous ne tirons aucun bénéfice de la présence d'éoliennes. Nous avons 100% des nuisances et 0% de l'électricité produite.

Il serait bien plus judicieux de s'orienter vers des énergies renouvelables qui permettraient un réel impact sur la facture énergétique des habitants. Vers des sources d'énergies, et des manières de les exploiter adaptées à la taille de notre commune et à son futur développement, qui bénéficieraient effectivement à notre communauté et construiraient un début d'autonomie énergétique de sorte à nous amener vers plus de résilience.

7/ Par ailleurs je m'inquiète de l'impact sur les animaux. Je fais beaucoup d'efforts pour rendre mon terrain accueillant pour la biodiversité. Et j'ai pu noter la présence d'une chauve-souris sur mon terrain, elle niche dans la toiture d'un ancien toit à volailles.

Je ne souhaite pas que cette chauve-souris fuit, trouvant ma zone trop hostile pour elle à cause de la présence des éoliennes.

La présence d'éoliennes menace également de faire fuir les quelques oiseaux que nous pouvons encore apercevoir dans nos campagnes.

8/ Je m'inquiète aussi de la baisse de la valeur immobilière de ma maison. Un réseau éolien si dense et proche n'est pas un argument favorable...

Ainsi, Monsieur le Préfet, nous sommes à saturation de cette densification du réseau éolien sur notre territoire, qui, encore une fois, ne nous amène aucun bénéfice direct, et je vous demande de bien vouloir refuser ce projet éolien.

Veillez recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Jasmine Exertier

C10

Bernardin Eric

La Crignolée

Actuellement les Réortaises , Réortais sont cernés par 47 éoliennes sans compter le parc déjà validé des Chenaies Hautes ceux en étude de Doeuil sur le Mignon et de Saint Pierre la noue .

A ceci il faut ajouter les 3 aérogénérateurs du projet EDF ce qui porte à 71 le nombre de mats visibles dans un cercle d'un diamètre de 10 kms .

La commune de Breuil la Réorte a la particularité d'être composé de 14 hameaux ou lieux dits .

Le projet EDF s'installe en plein milieu de la commune et augmente encore le sentiment de scission .

La CDC Aunis Sud a émis en 2017 quelques recommandations particulièrement sur les 750 mètres d'éloignement de la première maison d'habitation et sur le respect des trames vertes et bleues . Le projet EDF implante des éoliennes à 506 mètres des premières habitations et ne tient pas compte des trames vertes et bleues . Il est juste de se demander à quoi sert le PLUIH ?

Breuil la Réorte participe au développement des énergies propres avec environ 4000 m² de panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments publiques ou privés . Nos agriculteurs respectueux de l'environnement sont fortement impliqués dans le développement et l'approvisionnement de l'usine de biogaz de Surgères .

Des conséquences indirectes sont dû à l'implantation de différents parcs sur notre commune , doublement de la ligne haute tension, installation de 24 poteaux téléphoniques pour la gestion de poste source .

A Breuil la Réorte nous trions nos poubelles , nous organisons des journées de ramassage des déchets , nous punissons les dépôts sauvages , nous éduquons nos enfants au tri sélectif , nous organisons la réimplantation de haies .

Pour toutes ces raisons, merci de ne pas nous punir en nous imposant de nouvelles pollutions visuelles et sonores que nous ne souhaitons pas subir .

Nous ne sommes pas contre les éoliennes mais contre leurs proliférations excessives .



(C11) EOLIEN : Pour ou Contre ?

- PARCS Eoliens
 - PARCS photovoltaïques
 - Centrales hydrauliques
 - Centrales nucléaires
- } Production d'électricité

13) Risques encourus : attaque terroriste, tremblement de terre, tempête et inondation, explosion sur site, (Tchernobyl et Fukushima), déchets nucléaires non recyclables, enfouis ou stockés! (installation → Le progrès a mis l'Homme et la Planète en grand danger).

29) Société de consommation et de gaspillage, branchée "tout électrique" (appareils de durée limitée et non réparables)

- transports : pétro, train, tramway, véhicule électrique;
- éclairage : public, commercial et industriel, particulier;
- chauffage et clim : " " " " (5G)
- informatique : " " " "
- équipement électro-ménager tout électrique, de plus en plus;
- confort et bien-être : portail, porte de garage, volets roulants électriques, piscin

vidence → C sans revenir aux bougies et lampes à pétrole, sauf en 1999)...

39) C'est si facile d'appuyer sur un interrupteur ou de connecter un appareil à une prise électrique, que l'on en oublie la provenance et les risques qui vont avec la production de cette énergie.

urgence → (Réflexion et choix deviennent importants et indispensables)

49) Ces nouveaux "moulins à vent" ne sont pas plus laids dans le paysage que les pylônes HT, les poteaux électriques et autres antennes. Que nous propose t'on à la place ? ...

5) Position des Elus sur l'Eolien :

Souvent contre le projet ou à la condition que celui-ci se situe en limite de la commune voisine -
(On en retire les bénéfices et pas les inconvénients).

Les retombées financières ne sont cependant pas négligeables pour tout le territoire (Région, Département, Communes), aussi que pour les propriétaires et exploitants des terrains.

6) Conclusion : Tout le monde consomme plus ou moins d'électricité, mais chacun souhaite que les installations électriques soient implantées hors de leurs vue, résidence, ville, commune et même département.

Cependant, le tout électrique a des inconvénients : à la moindre coupure d'électricité (panne ou tempête), toutes nos habitudes sont remises en cause aussi bien au travail qu'à la maison.

Je suis pour l'éolien si les projets sont maîtrisés, bien étudiés et tiennent compte de tous les impacts possibles, car je pense ces installations moins dangereuses que le nucléaire. Le projet proposé semble très sérieux.

Le 08/10/2020.

JAVERNAY 17700 BREUIL

Huguette GAUVIN